



SARL au capital de 400 000 Euros
RCS : Montpellier 97 B 171
SIRET : 410 929 624 00030
N° TVA CEE : FR 73 410 929 624

P.A.E La Tour
111, Rue Denis Papin
34570 Montarnaud

Tél : 04.67.47.03.83
www.exactfrance.com
E-mail : contact@exactfrance.com

IBAN: FR76 1660 7003 5368 2213 5603 754
BIC: CCBPFRPPPPG

Facture N°
FB21625
Votre Commande

Date
22/02/2024

Client
057763

GARAGE AUTO DVS
67 avenue Jean Jaurès
34600 Bédarieux

Commercial : Lucas MAROT

Mode de règlement : CB DEPART

Matériel réservé exclusivement à la compétition

Référence	Désignation	Quantité	P.U. Brut HT	%Rem	P.U. Net HT	Montant HT	TVA
S03G/N	Tuyau téflon à paroi lisse tresse inox Type S03 avec gaine PVC Noir 5 brillant	0.570	12,64	33.00	8.46	4.82	5
SB9203LSWC/V	Banjo long +37mm droit øvis 3/8-10mm / tuyau S03 à sertir inox épaisseur 8mm, complet avec jupe inox naturel	1.000	12.00	33.00	8.04	8.04	5
SB9203SWC	Banjo droit long øvis 3/8-10mm / tuyau S03 à sertir inox naturel épaisseur 8mm longueur 45.6mm cintrable, complet avec jupe inox naturel	1.000	7.02	33.00	4.70	4.70	5
SWAGE-01	Opération - Sertissage/assemblage sur durite D6 à 9.5mm	2.000	1.50	15.00	1.28	2.55	5

Code	Base HT	Taux TVA	Montant TVA
5	20,11	20,00	4,02

Total HT	20.11
Net HT	20.11
Total TVA	4.02
Total TTC	24.13
NET A PAYER	24.13



Nous rappelons à notre aimable clientèle que nos factures se règlent soit au comptant soit à leurs dates d'échéances. En tant qu'adhérent au **FNIP - Fichier National des Incidents de Paiements** - nous sommes tenus de déclarer tous retards de paiement.

Remarque Commande - CD89859 du 22/02/2024

Facture payable le 22/02/2024 pour la somme de 24,13 Euros par Carte Bleue au départ du

Conditions de règlement et d'escompte : Application de la loi 92.1442 du 31/12/92
Pénalités pour retard de paiement 1,5 fois le taux légal. Pas d'escompte pour paiement comptant ou antérieur à la date d'échéance.
Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement sera due en cas de retard de paiement. Cette indemnité est fixée à 40€ par le décret n°2012-1115 du 2/10/12

RESERVE DE PROPRIETE : Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au paiement du prix par l'acheteur. Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (Loi du 12 mai 1980)